

CONGO BELGE
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
ÉCOLE D'ARPENTAGE DU CADASTRE
BUKAVU - B.P.1321.

Bukavu, le 18/4/58

Cl

| | |
|---------|---------|
| N° 1844 | Ems 02 |
| | 85/4/58 |
| P.R | ATAP |
| VISAS | |



A Monsieur l'Administrateur
Territorial de et à

RUHENERI

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Une Ecole d'Arpentage créée par la
Section Cadastre du Gouvernement Général va, pour la 1ère
fois, former pour le Ruanda-Urundi des Arpenteurs brevetés
pour l'Etat.

Le niveau scolaire requis est de 4 années
d'études postprimaires; les avis ci-joints donnent toutes
les autres conditions.

Voudriez-vous avoir l'obligeance de faire
afficher ces avis dans vos postes détachés et devant les
bureaux de votre Territoire.

Croyez, je vous prie, Monsieur l'Administrateur
Territorial, à mes vifs remerciements pour votre
efficace collaboration.-

Le Chargé de l'Ecole,
Edgar CARBONEZ,-

Carbonez.

Zomba ce 11. 4. 58

Ol.
K. A. T.
L. A. T.

Lwa Bwana L. A. T.

Hdaharamulka:

Hdahamenysha ko uyu BAHINTASI Eduard
wiga huri Goma

Bwene NDISHYUTSE na NYIRABYANONE.

atuye k. umusozi Zomba.

Hdahamenysha ko Adashokora hubona
Amafionga y. ishule hubera ubukene

hdri chef ZUZI.V.
Hwani